

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 9 juillet 1906, M. Martin Lucien Charles, Chancelier du Consulat Général de Monaco à Marseille, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de François-Joseph, qui lui a été conférée par S. M. I. et R. A. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

C'est avec un profond sentiment de regret que nous apprenons que M. le comte Antoine Bertora, président du Comité français de bienfaisance, vient de succomber à Thorenc (Alpes-Maritimes) où il avait coutume de passer l'été en villégiature.

Le défunt était grand-officier de l'Ordre de Saint-Charles et chevalier de la Légion d'honneur. Il avait par son intelligente activité grandement contribué à la prospérité du pays, et la haute dignité qui lui avait été conférée montrait assez en quelle estime il était tenu par le Gouvernement princier.

Depuis un an, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française de Monaco, il avait apporté dans ses fonctions toutes ses qualités d'administrateur et d'homme de cœur.

La mort de M. le comte Bertora sera vivement ressentie à Monaco, où sa parfaite courtoisie, ses traditions hospitalières et ses sentiments charitables étaient universellement connus et appréciés.

A M^{me} la comtesse Bertora, à toute la famille si douloureusement éprouvées nous présentons l'assurance de nos vives condoléances.

Les obsèques auront lieu samedi prochain, à 9 heures, à l'église Saint-Charles.

La mort de M. Théodore-Dominique Roustan, ancien ambassadeur de France, décédé à Paris, a éveillé dans la Principauté un sincère sentiment de tristesse. Le défunt était frère de M^{me} Olivier Ritt et beau-frère de M. Ritt, ancien Gouverneur Général. Il était connu à Monaco où il vint à diverses reprises rendre visite à M^{me} Olivier Ritt. En lui disparaît une importante personnalité diplomatique de ce temps :

Né à Aix-en-Provence le 29 mai 1834, M. Roustan débuta en 1860 dans la carrière consulaire par les postes de Beyrouth et de Smyrne, où il fut envoyé comme attaché; il se vit ensuite confier la gestion du consulat de France au Caire et fut décoré pour sa courageuse conduite pendant l'épidémie de choléra en 1865.

En 1874, enfin, il fut nommé à ce poste de consul général à Tunis, où il allait donner toute

la mesure de son habileté diplomatique et de son énergie. Ce fut lui, en effet, qui parvint à faire signer par le bey le traité, dit du Bardo, qui mettait la Tunisie sous le protectorat français.

Ce brillant succès diplomatique fut récompensé par l'ambassade de Washington, 1882, puis par celle de Madrid, 1890, que M. Roustan ne quitta que pour prendre sa retraite.

M. Roustan était grand-officier de la Légion d'honneur.

En cette cruelle circonstance nous prions M^{me} Olivier Ritt d'agréer nos plus respectueuses condoléances.

Sous ce titre : *Glanes d'Archives*, vient de paraître une œuvre posthume du bien regretté Gustave Saige, l'éminent archiviste du Palais de Monaco. Luxueusement tiré sur les presses de l'Imprimerie de Monaco, cet ouvrage d'histoire porte en sous-titre : « Les Grimaldi chez eux et en voyage ». Il contient sur les personnalités principales aux XVII^e et XVIII^e siècles nombre de documents curieux et intéressants, dont quelques-uns ont déjà paru dans nos colonnes. On y trouvera notamment la correspondance d'Honoré II avec la cour de France après le traité de Péronne, le voyage de ce prince à la cour de France (1646-1647), le journal de voyage du prince Antoine de Monaco en Italie et en Allemagne (1679-1680), une étude documentée sur la salle des Conquêtes et sur les copies des portraits réunies par le prince Antoine I^{er}, etc.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Principauté et de nos Princes liront avec fruit ces études et documents où l'on retrouve l'érudition si variée et si consciencieuse qui caractérisait la personnalité de M. Gustave Saige.

A l'occasion de l'anniversaire du saint, les fêtes d'été de Saint-Roman ont eu, jeudi dernier, un éclat particulier :

La veille, une retraite aux flambeaux a parcouru les rues de Monaco-Ville et la soirée s'est terminée par un gracieux bal d'enfants sur la promenade Sainte-Barbe. Le lendemain, jeudi, la fête était annoncée dès 8 heures du matin par des salves d'artillerie. Dans l'après-midi un public nombreux s'est fort divertie sur la place du Palais aux divers jeux populaires qui avaient été organisés. L'excellente Société monégasque de gymnastique l'*Etoile* s'est ensuite faite applaudir en exécutant avec une correction parfaite ses exercices. Entre temps, la *Société Philharmonique* a interprété avec brio les meilleurs morceaux de son répertoire.

Ces agréables festivités ont continué dans la soirée par un bal des plus animés et par un feu d'artifice.

Ajoutons qu'un concours de tir a été organisé par le Comité; ce concours qui comprend la carabine et le pistolet se continuera encore pendant quelques jours.

Nous apprenons avec regret le décès prématuré de M^{me} Marie-Thérèse Almondo, femme du négociant bien connu dans la Principauté. Les obsèques ont eu lieu à Monte Carlo au milieu d'une nombreuse affluence.

La dame Armita, passant près de l'avenue des Oeillets, a été mordue à la poitrine et à la cuisse par le chien de M. Gianna, gardien d'une propriété. On présume que ces morsures n'auront pas de suites graves. Toutefois l'animal a été soumis à l'examen d'un vétérinaire.

Le jeune Joseph Campora se baignait sur la plage du Canton lorsqu'il fut subitement entraîné par une assez forte houle. N'écouterant que son courage et bien qu'il ne sût point nager, un manœuvre nommé Gavino s'élança au secours du jeune garçon; mais ce dernier se cramponna tellement à son sauveur qu'ils allaient tous deux disparaître sous les flots sans l'intervention de M. Joseph Bermond, boulanger, lequel parvint non sans peine à les ramener au rivage.

SUR LE LITTORAL

De Beausoleil :

Voici quelques dispositions de l'arrêté municipal concernant la hauteur à donner aux maisons en construction et les démarches à faire en vue d'obtenir l'autorisation de construire :

En ce qui concerne le premier paragraphe, voici quelle est d'après l'arrêté la limite des hauteurs à donner aux constructions, lesquelles sont mesurées sur l'axe des façades, entre le niveau du trottoir et la ligne correspondant au-dessus du plafond du dernier étage : Voies au-dessous de 5 mètres, hauteur 10 mètres; de 5 à 7 m., hauteur 14 m.; de 7 à 9 m., hauteur 16 m.; de 9 à 12 m., hauteur 20 m.; supérieures à 12 m., hauteur 24 m.

En second lieu, les personnes désirant construire ou exhausser une maison doivent présenter à la Mairie : 1^o une demande d'autorisation; 2^o joindre à celle-ci un état descriptif, un plan et une coupe en élévation à l'échelle de 0,01 par mètre de chaque étage de la maison à élever.

La Commission désignée à l'effet d'examiner toutes les demandes de ce genre se réserve le délai d'un mois pour donner s'il y a lieu satisfaction à l'intéressé.

De Nice :

M. Sauvan, maire de Nice, sénateur, est actuellement en villégiature à Pougues-les-Eaux.

M. Louis Gassin, adjoint au maire, séjourne en ce moment au Boréon (Alpes-Maritimes).

De Cagnes :

Les obsèques du lieutenant-colonel de Malézieu, officier de la Légion d'honneur, ont été célébrées vendredi matin à 9 heures, au milieu d'une nombreuse affluence d'officiers de toutes armes, venus pour donner un dernier témoignage de leur douloureuse sympathie au vaillant soldat si soudainement disparu.

Le deuil était conduit par le lieutenant de Malézieu, du 6^e chasseurs d'Afrique, et M. Robert de Malézieu, ses fils.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, à la villa La Tour Saint-Véran, par le clergé de la paroisse, et le convoi funèbre s'est dirigé vers la gare.

Dans le cortège nous avons remarqué : le général Langlois, le lieutenant-colonel Giraud, commandant la 15^e légion bis de gendarmerie, et les officiers de gendarmerie de Nice; le commandant Billion, le commandant Cresp et de nombreux officiers de la Société des anciens officiers de terre et de mer dont le défunt était vice-président; le capitaine Arnaud, le lieutenant de gendarmerie de Cannes M. Giraud; M. Viborel, juge au tribunal de commerce d'Antibes; des délégations de gendarmerie de Nice, Cagnes, Antibes, Vallauris et Cannes.

De Cannes :

Nous apprenons avec regret le décès de M. le pasteur Charles Vernet, frère de M. le docteur Vernet, médecin légiste, décédé hier à Cannes, à l'âge de 66 ans.

LETTRES ET ARTS

Les droits des directeurs et de la critique.

— On n'a pas oublié l'incident qui mit aux prises, il y a quelques mois déjà, un critique théâtral de talent et le directeur d'un théâtre parisien.

La Cour d'appel de New-York vient, par un jugement motivé, de solutionner un conflit analogue.

M. Metcalf, critique dramatique, avait publié dans *The Life*, une critique sévère, mais nullement tendancieuse, d'une pièce qui était représentée au théâtre dirigé par M. Charles Burnham. Il reçut aussitôt de ce directeur une lettre lui signifiant la suppression de son service de répétition générale et de première, et lui interdisant de plus l'entrée du théâtre.

Le soir même, M. Metcalf, qui avait fait prendre une place de location, se présenta à ce théâtre : il fut mis à la porte.

Tous les directeurs de théâtre de New-York se déclarèrent solidaires de M. Burnham, et M. Metcalf, expulsé ainsi de toutes les salles de spectacle, se trouva dans l'impossibilité d'exercer sa profession. Il actionna l'Association des directeurs en 125,000 francs de dommages-intérêts.

Il gagna son procès devant le tribunal de première instance; mais la Cour d'appel l'a débouté de sa demande, considérant « qu'un directeur a le droit d'éloigner de son théâtre une personne qui lui déplaît ou dont il a eu à se plaindre. »

On se souvient sans doute que l'an dernier, à Paris, un incident à peu près semblable mit aux prises M. Antoine, directeur de théâtre et M. F. de Nyon, critique théâtral, à l'*Echo de Paris*. L'affaire s'arrangea à l'amiable.

Au sujet des droits réciproques des critiques et des directeurs, il nous paraît intéressant de reproduire la lettre suivante adressée au journal *l'Eclair* par M. C. Le Senne, le distingué président de l'Association professionnelle de la Critique dramatique et musicale :

« Saint-Cloud, 46, boulevard de Versailles.

« Mon cher confrère,

« Vous avez bien voulu me demander mon avis sur l'arrêt du tribunal d'appel de New-York qui vient de sanctionner la mise en interdit par les directeurs des théâtres de la ville du rédacteur théâtral M. James Metcalf, en s'appuyant sur ce considérant « qu'un directeur est maître dans son théâtre et qu'il a le droit d'en éloigner toute personne qui lui déplaît et dont il a eu à se plaindre ».

« Cet arrêt ne me semble pas fondé en droit, et je doute qu'il fasse jurisprudence, même en Amérique. Quant à sa répercussion chez nous, elle ne me semble guère à redouter. Je ne crois pas qu'il se trouve jamais un tribunal français pour se rallier à une doctrine essentiellement destructive des conditions de large publicité et de libre discussion inséparables de toute manifestation artistique, — qu'il s'agisse d'un tableau exposé au Salon, d'un livre paru en librairie ou d'une pièce jouée sur un théâtre.

« Vous m'excuserez, d'ailleurs, de ne pas rouvrir le débat sur l'incident que nous avons heureusement solutionné, la saison dernière, à la suite d'une difficulté dont il ne reste plus rien, mais qui a eu l'avantage de faire

ressortir l'intime connexité des droits de la critique avec le triple intérêt des auteurs, du public et des directeurs eux-mêmes. Ces cendres sont très froides (elles ont de la chance par cette saison tropicale!) Tout de même, ne les remuons pas.

« Reste la question d'ordre général, la prétendue faculté pour un impresario de refuser d'admettre dans son théâtre tel ou tel spectateur dont il croirait avoir à se plaindre ou simplement qui lui déplairait. Ce refus, n'en doutez pas, constituerait un « abus de droit », sous quelque prétexte qu'on voulût l'exercer, et nos tribunaux le qualifieraient comme tel. Ils donneraient raison à l'amateur lésé (ce litige a déjà été tranché : tout récemment, un de nos plus sympathiques confrères s'est fait rouvrir par voie judiciaire les portes d'un music-hall dont il avait été secrétaire, et dont la direction ne voulait même plus l'accepter comme spectateur payant!)

« D'ailleurs, en pratique, comment pourrait-on appliquer un pareil veto? Le titulaire d'une place louée est un véritable locataire; il jouit de tous les privilèges afférents à ce titre; il peut « hospitaliser », il peut sous-louer, il peut se substituer qui il veut dans le fauteuil qu'il a payé; il peut recevoir qui il lui plaît dans la loge dont il détient le coupon. Le proscrit, l'outlaw visé par tel ou tel impresario aurait donc toutes sortes de moyens indirects pour rentrer dans la salle dont on l'aurait directement exclu.

« Dans ce genre de litige, le bon droit et le bon sens sont trop intimement liés pour ne pas triompher en même temps. Donc, attendons sans émoi, mon cher confrère, le contre-coup bien improbable du paradoxal arrêt du tribunal d'appel de New-York.

« Très amicalement votre

« Camille LE SENNE. »

La Société des auteurs italiens. — Depuis quelques années existe la *Società italiana dei autori*, que les auteurs dramatiques italiens, à l'imitation de leurs confrères français, ont fondée pour la protection de leurs œuvres et la perception de leurs droits.

Mais les scènes italiennes ont surtout des troupes dramatiques nomades et le contrôle des recettes quotidiennes devenait de ce fait fort difficile.

Le problème du contrôle a été sans doute heureusement résolu, car les droits perçus s'élèvent à un chiffre fort coquet. La saison dernière, ils se sont montés à 428.000 lire, en augmentation de 90.000 lire sur l'exercice précédent.

Les auteurs français entrent dans ce chiffre total pour les trois cinquièmes; les auteurs allemands et anglais, pour un cinquième, et les auteurs italiens pour un cinquième aussi seulement.

Les villes où le chiffre des droits perçus a été le plus élevé sont Milan, avec 74.000 lire; Rome, avec 40.000 lire, et Naples, avec 24.000 lire. Puis viennent Gênes, Florence, Trieste, Bologne et Venise.

Echo des fêtes d'Orange. — La seconde soirée du Cycle Mariéton et Antony Réal s'est déroulée sous un ciel constellé d'étoiles, et pas un gradin du vieil amphithéâtre n'était inoccupé. Le coup d'œil était merveilleux.

Poliphème, d'Albert Samain, a été une création merveilleuse, inoubliable, pour M. Albert Lambert. Il a été acclamé et rappelé par un public enthousiaste, qui soulignait de ses applaudissements les beaux vers de Samain.

Une toute jeune fille, lauréate du dernier concours du Conservatoire, M^{lle} Bovy, s'est révélée devant le mur une actrice toute de grâce, de douceur et douée d'une voix adorable. M. Saillard s'est fait remarquer dans le rôle d'Acis, et la toute gracieuse M^{lle} Mancini a été charmante sous le travesti de Lycas.

La troisième soirée des représentations d'Orange, donnée à l'heure divine du coucher du soleil, a révélé deux œuvres inédites, d'une pureté grecque exquise et tout imprégnées de belles poésies.

Dans les *Funérailles d'Homère*, du poète provençal Elzéard Rogier, Gordes a créé dans Homère un rôle merveilleux, tout personnel, qui lui fait le plus grand honneur. M^{lle} Mancini a été pleine de grâce émue dans un rôle délicieux de petit père, et Ravet a fait éclater un rire de bon aloi dans l'emploi d'un marchand de bestiaux.

Le cortège des funérailles, très bien ordonné, au déclin du jour, dans une nature apaisée, a été impressionnant.

Ensuite, la belle œuvre de M^{me} Delarue-Mardrus, *Sapho désespérée*, a été fort appréciée par ce public méridional, toujours vibrant aux vers sonores et harmo-

nieux. M^{me} Delvair était la Sapho rêvée, elle a été superbe de passion et de désespoir. M^{lle} Bovy a retrouvé son succès d'hier.

En somme, le cycle Mariéton et Antony Réal s'est brillamment terminé par cette représentation toute consacrée à la poésie.

On va prochainement élever à Saint-Cloud, où vécut Charles Gounod, le magnifique buste de l'auteur de *Mireille*, par Carpeaux. L'initiative de cette manifestation doublement artistique a été prise par la Société philharmonique de Saint-Cloud, qui a formé un comité sous la présidence de M. Belmonte, maire de Saint-Cloud, et où se trouvent réunis les plus grands noms de la musique française et ceux des lettrés et artistes qui habitent la charmante localité.

Un superbe tableau de Ziem vient d'être placé dans les salons du Ministère de la marine. Dans cette œuvre, dont il avait reçu de l'Etat la commande, le maître a commémoré la première grande manifestation de l'entente franco-italienne, et il a représenté l'arrivée de M. Emile Loubet à bord du *Lepanto*, au moment où il va passer la revue de l'escadre italienne, commandée par le Duc de Gênes, dans les eaux de Toulon.

Martignes, la Venise des Bouches-du-Rhône, renferme dans son sein des vestiges de la domination romaine. C'est ainsi que M. l'abbé Arnaud d'Agnel a fait part, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, des textes inédits relevés par lui sur ce territoire.

Le premier de ces textes est une dédicace à Tibère par un certain Afianus Pisinus, inconnu dans l'histoire; le second a plus d'importance, car il révèle un nouveau nom celtique : *Vebrullos*.

En Tunisie, les fouilles continuent à donner de précieux résultats. A Bulga-Regia, l'un de nos officiers, M. Binet, capitaine au 3^e bataillon d'Afrique, a relevé des inscriptions qui font connaître les noms de proconsuls du 4^e siècle. Il a découvert également des statues d'une remarquable conservation.

Enfin, M. Merlin, directeur des fouilles, entretient l'Académie d'un collier en plomb qui était rivé, comme en témoigne la légende, au cou d'une femme de mauvaises mœurs. C'est le premier objet de ce genre ayant semblable affectation.

Une tragédie inédite d'Oscar Wilde :

Le théâtre du Club littéraire de Londres représentera bientôt une tragédie d'Oscar Wilde qui est inédite, et dont l'histoire est curieuse. Cette œuvre fut écrite pour l'acteur anglais Alexander. En avril 1895, après le scandale et la condamnation qui s'en suivit, Wilde avait prié son ami Robert Ross de se rendre à son domicile et de prendre possession de tous ses manuscrits. Malheureusement quelqu'un s'était introduit déjà dans l'appartement du poète, avait bouleversé ses papiers et emporté différentes choses, entre autres une pièce en un acte, *Tragédie florentine*, en vers, que Wilde ne put jamais retrouver après sa libération.

Après la mort du poète, Ross eut l'occasion d'examiner quelques paquets de lettres et de documents divers confiés à l'avocat de Wilde, et il trouva quelques feuillets de la *Tragédie florentine*, qu'il connaissait pour l'avoir entendu lire par son auteur.

Grâce à ces précieux fragments, M. Ross a pu reconstituer une partie considérable de cette œuvre qui ne comprend que trois personnages, mais qui compte plusieurs scènes émouvantes et d'une observation très pénétrante.

La Société Leonardo, de Florence, qui a donné au printemps un cycle de dix conférences en l'honneur du maître de la *Joconde*, va prendre l'initiative de nouvelles recherches pour découvrir les restes du grand peintre qui fut inhumé à Amboise.

Deux comités vont se former, l'un à Florence et l'autre à Paris. Le roi Victor-Emmanuel, très favorable à cette idée, en accepterait le patronage et se ferait représenter officiellement aux fouilles par une mission de savants et d'artistes.

M. Henry Houssaye, de l'Académie française, a été des premiers à accueillir ici ce projet, en mémoire d'un vœu très cher à son père, Arsène Houssaye, qui rechercha la tombe du Vinci, il y a quarante ans.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Au Congrès antituberculeux de Lyon. — Le professeur Arloing, directeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon, a exposé en un admirable discours le rôle social de la vaccination antituberculeuse et les recherches qu'il a entreprises à ce sujet depuis plus de vingt ans.

Depuis longtemps déjà, depuis 1883, il avait montré que le virus empoisonné de la tuberculose se modifiait sous les influences qu'il rencontre dans la nature. Cette conception si féconde ne fut acceptée par les savants qu'en 1901. Peu après, Behring annonça de Stockholm la possibilité de la vaccination des veaux.

« J'avais tenté, dit M. Arloing, dès 1886, puis 1889, d'obtenir des résultats analogues sans y parvenir, et si je ne fis pas de communication à ce sujet, c'est que je voulais obtenir l'immunisation absolue. Behring ne vaccinait point, en réalité, ses veaux, il les rendait plus résistants, seulement, à l'infection tuberculeuse.

« Ce bacille possède donc, ajoute l'éminent savant, les véritables caractères d'un vaccin. »

M. Arloing chercha alors à produire une race de bacilles dérivée des bacilles tuberculeux, mais modifiés dans leurs propriétés et leur virulence. Il y réussit après de longs efforts. Le bacille créé est suffisamment affaibli pour ne plus produire d'accidents tuberculeux et il possède la remarquable aptitude de se reproduire avec des propriétés non tuberculisantes.

En faisant chauffer progressivement les cultures de microbes, il obtint un second vaccin de la tuberculose. Injecté sous la peau ou dans les veines, on observe chez les animaux une élévation de température et une réaction très nette. Cette réaction est plus vive après une seconde inoculation pratiquée dans les soixante jours qui suivent.

Mais la vaccination est-elle réalisée ?

Oui, répond M. Arloing ; les résultats l'attestent.

« Actuellement, nous dit-il, des expériences sont entreprises sur la vaccination par les voies digestives, au moyen de ces mêmes vaccins sur des veaux, des chevreux et des singes. La vaccination antituberculeuse m'apparaît aujourd'hui comme l'arme la plus efficace, celle dont on peut espérer le plus pour la lutte contre le terrible fléau. Il y aura encore quelques succès, même lorsque la méthode perfectionnée sera réalisable pour l'homme.

« Somme toute, je crois que nous touchons au port, mais le résultat sera plus d'ordre social que d'ordre privé. »

La conférence, très applaudie, de M. Arloing fut suivie d'une courte allocution du sénateur Maragliano, qui déclara que M. Arloing, bien avant Behring, aurait pu lancer l'affirmation audacieuse qu'il avait entre les mains le remède de la tuberculose et apporter les preuves de son affirmation. Koch a découvert le bacille de la tuberculose, mais Arloing a eu la gloire non moins grande d'avoir appris à le connaître et à établir sa biologie.

Le docteur Teissier, professeur à la Faculté, président, clôt la discussion, avec une émotion qui a gagné l'auditoire, en montrant que, quel que soit le laboratoire d'où sortira la guérison ou le vaccin de la tuberculose, la gloire en est, dès maintenant, acquise à MM. Arloing et Maragliano, les précurseurs de Behring, leur émule. C'est donc toujours la grosse question des revendications de priorité qui est à l'ordre du jour.

La séance s'est terminée par une communication de M. Mayet sur le cancer et sa production expérimentale.

Le yacht à vapeur *Andrée*, à bord duquel était embarquée la mission océanographique dirigée par M. Charles Bénard, est rentré à Bordeaux, il y a quelques jours, après avoir accompli entièrement son programme.

Plus de 900 flotteurs ont été répartis dans tout le golfe de Gascogne pour l'étude des courants. D'autres flotteurs ont été remis, à la Corogne, à l'amiral Vercera et à M. l'ingénieur Bertrand, qui doivent les faire lancer par un navire de guerre espagnol sur les côtes de Galice.

L'*Andrée* a procédé à de nombreux sondages et dragages, ainsi qu'à des opérations de récolte de plankton ; elle a rencontré, au large, des bancs de sardines nombreux et très étendus.

Les nouvelles lampes électriques. — Voici quelle serait, d'après M. Parsy, la valeur relative des diverses lampes électriques entrées nouvellement dans le commerce :

1° *Lampe Nernst* à faible consommation, 1 wat 5 par bougie-heure, est délicate, sensible aux variations de courant. Les filaments sont formés d'oxydes de zirconium, de thorium et d'autres terres rares. Ces oxydes sont isolants à froid ; ils ne deviennent conducteurs que vers 600°. Dans la lampe Nernst, un chauffage électrique permet l'allumage. La durée utile est d'environ 300 heures. Une lampe de 22 à 32 bougies se paie 5 fr. ; un brûleur usé se remplace pour 1 fr. 70.

2° *Lampe au tentale* de la maison Siemens et Halske. Le filament est fait avec du tentale en poudre fondu dans le vide. La consommation est la même que dans la lampe Nernst. La lampe de 25 bougies est vendue 6 fr. Lampe délicate, dont la durée moyenne est de 400 à 600 heures.

3° *Lampe à osmium*, système Auer, filament cassant à froid, se ramollissant à chaud ; d'où un transport difficile de la lampe. Même dépense que les deux précédentes lampes. La lampe à filament d'osmium se vend 5 fr. ; elle dure 800 heures ; on en a rencontré qui ont duré jusqu'à 3,000 heures.

4° *Lampe au zirconium*. Le zirconium en poudre est mélangé à la cellulose. On prépare ainsi une pâte que l'on étire en filaments. Très récente, elle est encore peu connue. Elle se vend 1 fr. 90 et dure de 700 à 1,000 heures.

5° *Lampe à vapeur de mercure*. Lampe à arc, s'employant comme les lampes à incandescence. Elle est constituée par un tube en verre contenant du mercure à sa partie inférieure et une électrode en platine à l'autre extrémité. On fait le vide dans le tube. Pour l'allumage, il suffit de faire basculer le tube ; le mercure en coulant vient au contact du platine. En remettant le tube dans sa position normale, l'arc se produit. La consommation n'est que de 0,45 watt par bougie-heure. Durée garantie 1,000 heures ; mais on peut atteindre paraît-il, 3,000 et 5,000 heures. Lumière bleu verdâtre, intensité minima 300 bougies. Une lampe de cette intensité coûte 120 fr. et le tube de rechange 49 fr.

Le dessèchement du globe terrestre. — L'expédition antarctique britannique a fait cette découverte intéressante et de la plus haute importance, que les glaciers entourant le pôle Sud sont en retrait. La grande barrière glacée, devant laquelle vint se buter autrefois James Ross, s'est retirée sur une distance de près de 50 kilomètres. Les glaciers de la Terre Victoria sont aussi en pleine retraite et n'atteignent plus la mer. De même, les glaciers arctiques se retirent, et il en est ainsi encore, au dire des voyageurs, des glaciers des montagnes neigeuses que l'on rencontre dans les pays équatoriaux, tels que l'Equateur et l'Afrique orientale.

Si l'on rapproche ces faits des observations qui, dans ces dernières années, ont montré une dessiccation progressive de l'Afrique et de l'Asie centrale, on doit avouer qu'on se trouve en présence d'un problème de physique terrestre d'une portée exceptionnelle.

Mais il faut avouer aussi, d'autre part, que la solution de ce problème sera très difficile. En effet, nous connaissons des phénomènes tout semblables, quoique plus simples, l'histoire et l'étendue de ces phénomènes est connue, et pourtant, s'il s'agit de les expliquer au point de vue météorologique, nous devons avouer notre impuissance. Nous avons en vue ici le recul des glaciers alpins, recul qui date d'assez longtemps déjà et qui se continue encore sous nos yeux. Les renseignements sur les variations des glaciers alpins sont nombreux et suffisants, les observations embrassent un laps de temps assez considérable, et néanmoins nous ne sommes pas encore parvenus à déterminer d'une façon exacte la liaison précise entre les variations des éléments météorologiques d'une part, et les variations des glaciers d'autre part.

La nationalisation des forces motrices hydrauliques. — Tous les pays qui possèdent d'abondantes chutes d'eau prennent des mesures pour que ces sources d'énergie électrique ne soient pas aliénées au détriment des industries nationales. En Suisse, le Conseil national a voté, à une très grande majorité, une loi réservant

l'emploi des forces hydrauliques à l'exploitation des chemins de fer qui, pour la plupart, appartiennent à la Confédération, ainsi qu'à l'industrie suisse. De minutieuses précautions sont prises pour empêcher les dérivations à l'étranger de l'énergie électrique produite par les forces hydrauliques situées sur le territoire de la Confédération, afin que ces dérivations ne puissent être employées par les industries concurrentes de l'industrie nationale. En Suède, où les cascades sont encore plus nombreuses et plus puissantes qu'en Suisse, un projet est soumis aux Chambres afin d'autoriser le gouvernement à acquérir les forces hydrauliques appartenant aux particuliers et qui peuvent être utilisées pour la traction des chemins de fer de l'Etat. A cet effet un crédit de 7 millions est demandé. Le gouvernement suédois se propose d'employer les puissantes chutes de Trollhåltan à la création d'une station centrale qui distribuerait la force motrice dans un rayon très étendu. Enfin, en Norvège, le Parlement se préoccupe également d'empêcher l'accaparement des forces hydrauliques par les étrangers ; aucune chute d'eau susceptible de produire une puissance de plus de 1,000 chevaux ne serait concédée sans intervention du gouvernement.

VARIÉTÉ

Gustave Larroumet, dont on vient d'inaugurer à Paris le buste, était une physionomie connue à Monte Carlo, où il vint à plusieurs reprises donner de remarquables conférences au Palais des Beaux-Arts.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici ce spirituel fragment de chronique dû à la plume du célèbre conférencier :

FRANÇAIS EN VOYAGE

Les Français d'autrefois étaient si casaniers qu'il leur suffisait, pour se faire une réputation de voyageurs intrépides, de franchir la frontière, et, en ce cas, ils se croyaient obligés de raconter leurs impressions. Si l'un d'eux poussait assez loin, comme, au dix-septième siècle, le médecin Bernier, qui vit la Syrie, l'Egypte et l'Inde, il était, au retour, classé comme un phénomène. La plupart de ces audacieux se contentaient d'aller jusqu'à Rome, comme le président Debrosse, ou jusqu'à Berlin, comme Voltaire ; et c'étaient des événements dans la république des lettres. La visite de l'Europe par Montesquieu et Buffon, se préparant, le premier, à l'étude de la législation comparée, le second, à une enquête sur l'état des sciences, nous semblerait, aujourd'hui, une précaution élémentaire. Nos pères y voyaient la plus remarquable audace de ces génies oseurs.

On était même un voyageur sans quitter la France. Il suffisait de la traverser, comme Chapelle et Bachaumont, ou de descendre en Limousin, comme La Fontaine. Celui-ci et son ami Jannart quittaient Paris après avoir « reçu les condoléances de quantité de personnes de condition » ; ce n'était chez eux « que procession de gens abattus et tombés des nues » ; arrivés à Clamart, leur première étape, La Fontaine écrivait :

« J'ai tout à fait bonne opinion de notre voyage ; nous avons déjà fait trois lieues sans aucun fâcheux accident. »

Sauf exceptions rares, ces intrépides voyageurs restaient de leur pays à un degré surprenant. Ils avaient, certes, nos qualités nationales : vivacité, esprit, bon sens. Mais ils rapportaient toutes choses à la mesure de Paris et s'étonnaient des moindres différences avec les usages français. A chaque nouveauté indigène, ils faisaient cette réflexion, exprimée ou sous-entendue :

— Comment peut-on vivre, s'habiller, manger, s'amuser, aimer, etc., autrement que chez nous ?

Avec cela, le ton léger et tranchant, la raillerie impertinente et courte, le contentement de soi, qui ont toujours été des défauts français, mais qui s'exerçaient alors avec une tranquillité parfaite, car l'Europe, confuse de ne pas nous ressembler, les tenait pour des qualités.

Même les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire ne parvenaient pas à élargir nos vues sur le monde. Lisez, à ce point de vue, les *Souvenirs* de Marbot et de Castellane, qui allèrent de Cadix à Moscou, et d'autres qui combattirent en Egypte et en Syrie : leur curiosité et leur jugement ne dépassent guère ceux d'un commis voyageur en tournée professionnelle ou d'un soldat changeant de garnison. Stendhal, le cosmopolite, passa, jusqu'à nos jours, pour plus bizarre qu'original.

Il a fallu de profonds changements pour nous donner le goût des longs voyages, et surtout des voyages d'étude, entrepris avec la volonté de comparer librement, sans le parti pris de préférer toujours son pays et soi-même. D'abord, la facilité croissante des voyages, qui sollicite les plus indolents. Puis, la triste conviction, après 1870, que nous n'étions plus le premier peuple du monde, admiré et envié, faisant la loi et donnant le ton. Enfin, une évolution sociale qui inquiète les moins réfléchis et porte les plus sérieux à regarder au dehors pour comprendre ce qui se passe au dedans. L'Europe, enfiévrée de colonisation, entreprenait le partage des continents noir et jaune. Il fallait bien, nous aussi, sous peine de sceller notre déchéance, conquérir et coloniser.

Nous sommes lents à nous mettre en route, mais nous marchons vite, une fois partis. Nous nous sommes souvenus que, malgré notre humeur sédentaire et nos occupations sur nos frontières, nous n'avions pas eu seulement des touristes timides, mais des explorateurs intrépides et que nous avons fondé de lointains empires.

Les simples hommes de lettres ont suivi le mouvement. L'Alliance Française a créé des écoles dans le monde entier pour maintenir et répandre notre langue, menacée par l'anglais et l'allemand. Des écrivains et des journalistes, dont l'observation et la fantaisie semblaient devoir se borner toujours au boulevard, s'en sont mêlés « d'une assez vigoureuse et gaillarde manière ». Nos Perrichons rivalisent avec les Cooks anglais. Ils sont allés en Grèce, au Monténégro, en Suède. Ils sont partis pour le Maroc, les Canaries, etc... Allons, il n'y a pas seulement que des soldats et des fonctionnaires dans nos colonies, que des cuisiniers, des coiffeurs ou des modistes, pour nous représenter en Europe.

Par là, notre littérature de voyages devient très riche. Elle est aussi avidement dévorée que les romans d'aventures. Nous y appliquons des qualités anciennes et nouvelles. Nous conservons notre bonne humeur et notre esprit, notre rapidité de coup d'œil et notre façon alerte de conter. Nous secouons nos partis pris; nous apprenons à ne pas nous préférer en toutes choses. Nous continuons d'aimer notre pays et la vie française, comme les plus agréables qui soient au monde; mais, voyageurs ou lecteurs, nous comprenons que la loi de notre temps impose à tout homme d'être patriote et cosmopolite.

Gustave LARROUMET.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

AVIS

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le treize août mil neuf cent six, M. **Emile Rostan**, employé au Casino, a vendu à M. **Etienne Vatrican**, titulaire du bureau de tabacs de la Condamine, les marchandises garnissant ledit fonds de commerce.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition dans la huitaine, en l'étude de M^e Eymin, sous peine de foreclusion.

Alex. EYMIN.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le mardi 21 août 1906, à 2 heures du soir, dans la cour de la gare de Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers accessoires pour automobiles, tels que 4 pneus antidérapants 875 x 105, 2 pneus antidérapants 810 x 90, portant la marque « Sans Peur » de la maison Bau et C^{ie} de Lyon, 1 pneumatique Gallus roulement plat 920 x 120, 1 chambre à air 920 x 120.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
Monaco, le 8 août 1906.

L'Huissier, BLANCHY.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 10 août 1906, enregistré, M. **Pierre Tornatore**, boulanger, ayant vendu à MM. **Tornatore et C^{ie}**, le fonds de commerce qu'il exploitait à Monte Carlo, place des Moulins, maison Leydet, les créanciers, s'il en existe, sont invités à présenter leurs titres de créance entre les mains des acquéreurs, dans le délai de huitaine, à peine de foreclusion.

A Vendre

fonds de commerce, connu sous le nom de
BRASSERIE MODERNE
5, avenue de la Gare, à Monaco
avec **CAFÉ CHANTANT** et **RESTAURANT**
S'adresser à M. **RATBAUDI**, Greffier au Tribunal Supérieur.

ASSURANCES
CARLES et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE
La C^{ie} Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vins, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES
Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES
DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison **Golly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE
DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

3 et 21, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE : 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard
des Moulins, Monte Carlo.

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO
NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE

M^{ME} **DAVOIGNEAU-DONAT**

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

RABAIS

pendant la saison d'Eté, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les
Roulettes, Tapis, Articles de Voyage,
Jouets d'Enfants.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0,25.



Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 5 au 12 Août 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Hispania, ital.	Serra	Passagers.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Marseille	chal. Auvergnat, fr.	Barbion	Matériaux.
St-Tropez	cutter Marguerite, fr.	Cosso	Vin.
Bordighera	goél. Due-Alleati, ital.	Martini	Bois.
Cannes	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Sable.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Vierge-Marie, fr.	Serri	Id.
Id.	b. Quatre-Frères, fr.	Gardanne	Id.
Nice	y. à vap. Nelly, fr.	Hureauux	Sur lest.
Newcastle	y. à v. Ida-Zschimmer, all.	Moller	Houille.

DÉPARTS du 5 au 12 Août

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	vap. Hispania, ital.	Serra	Passagers.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	chal. Fortunée-Jeanne, fr.	Perroquin	Sur lest.
Menton	cutter Marguerite, fr.	Cosso	Id.
Bordighera	goél. Due-Alleati, ital.	Martini	Id.
Cannes	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Vierge-Marie, fr.	Serri	Id.
Id.	b. Quatre-Frères, fr.	Gardanne	Id.
Gènes	y. à vap. Nelly, fr.	Hureauux	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906